

CONDITIONS RELATIVES À UN FONDS ANNUEL

NOM DU FONDS ANNUEL

Bourse d'excellence à l'admission Gowling Lafleur Henderson s.r.l. (Ottawa)

OBJECTIF DU FONDS

Décerner deux bourses à deux étudiants ou deux étudiants exceptionnels admis à la Faculté de droit, section de Common Law : une bourse à un étudiant ou une étudiante admis en première année du programme anglais de JD; et une seconde bourse à un étudiant ou une étudiante admis en première année du programme français de JD.

DÉTAILS DE LA BOURSE

Admissibilité

Pour la première bourse, la personne candidate doit :

1. être admise en première année du programme anglais de JD à la Faculté de droit, section de Common Law;
2. faire preuve d'excellence scolaire; et
3. être diplômé en science ou génie.

Pour la deuxième bourse, la personne candidate doit :

1. être admise en première année du programme français de JD à la Faculté de droit, section de Common Law; et
2. faire preuve d'excellence scolaire.

Montant de la bourse : Variable

Nombre de bourses: Deux

Fréquence d'attribution: Annuelle

Programme d'études : JD

DEMANDE

Aucune demande n'est requise. La bourse est attribuée automatiquement.